

# Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2016-2023 de la MRC du Val-Saint-François

## Année de référence : 2022

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
<b>MESURES VISANT L'ENSEMBLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>						
1	Publiciser les réalisations des municipalités et des ICI qui visent une meilleure gestion des matières résiduelles via un article dans le journal « Facteur Vert ».	Dans la section « Économie circulaire » du site Internet de la MRC, une dizaine d'articles ont été rédigés afin de faire connaître les initiatives environnementales de plusieurs entreprises du territoire.	MRC du VSF	En continu	En cours	La publication du journal « Facteur Vert » a été abolie en 2020.
2	Créer une banque d'articles de sensibilisation sur les sujets reliés à la gestion des matières résiduelles et la partager avec les municipalités et les organismes pour diffusion.	Encore durant l'année 2022, la <i>Régie de récupération de l'Estrie</i> (Récup Estrie), dont est membre la MRC, a publié sur son compte Facebook un article de sensibilisation sur la GMR destiné à tous les citoyens de la MRC. De plus, en 2022, les articles publiés sur Facebook et dans la « MRC EN ACTION » ont été transmis aux municipalités et autres organismes du territoire.	MRC du VSF Récup Estrie	En continu	En cours	
3	Organiser une rencontre annuelle avec les directeurs généraux des municipalités afin d'échanger sur la gestion des matières résiduelles au niveau municipal.	En 2022, deux (2) rencontres avec les directeurs généraux des municipalités ont eu lieu le 10 mai et le 6 octobre. Les sujets abordés concernaient notamment la révision du PGMR, les suivis sur les projets de récupération du polystyrène et des plastiques agricoles.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
4	Maintenir le projet d'escouade verte et encourager les municipalités à y participer.	Pour l'été 2022, quatre (4) municipalités avaient signifié leur intérêt à participer au projet d'escouade verte, soit Melbourne, Saint-Claude, Ulverton et Windsor. Malheureusement, la MRC n'a pas été en mesure de recruter des écopatrouilleurs. Des démarches ont été entreprises avec le <i>Conseil Régional de l'Environnement de l'Estrie</i> pour offrir certaines activités de sensibilisation, mais ce projet n'a pas été concluant.	MRC du VSF	Annuel	Annulée	En 2023, la MRC travaillera à développer des partenariats avec des organismes de la région pour offrir des activités de sensibilisation.
5	Mettre à jour le « <i>Bottin des récupérateurs du Val-Saint-François</i> » et développer la version électronique.	Dans le cadre de la refonte de son site web, un outil de recherche a été ajouté afin d'informer les citoyens sur les endroits où déposer leurs matières résiduelles. Cet outil remplace la version électronique du bottin des récupérateurs qui était prévu initialement.	MRC du VSF	2018	Complétée	En 2023, cet outil sera révisé pour s'assurer qu'il répond toujours au besoin des citoyens.

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2016-2023 de la MRC du Val-Saint-François

### Année de référence : 2022

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
6	Inscrire la MRC à l'attestation « <i>ICI on Recycle</i> » et encourager les municipalités et autres ICI à adhérer.	Le <i>Comité vert</i> a été formé pour mener à bien la démarche de certification au bureau administratif de la MRC. Le comité est formé de cinq (5) membres et la personne responsable est madame Ann Bouchard. La demande a été officiellement transmise le 11 novembre 2022 et l'attestation de l'atteinte « Mise en œuvre » a été transmise le 27 janvier 2023.	MRC du VSF	2022	Réalisée	Cette mesure se poursuivra en 2023 afin de réaliser le plan d'action pour le bureau administratif et d'entamer des démarches pour la certification d'un autre bâtiment de la MRC.
7	Faire connaître aux ICI et aux entrepreneurs en CRD les objectifs de la Politique ainsi que les objectifs du PGMR régional.	La sensibilisation des ICI et des entrepreneurs en CRD se fait principalement via le projet de Synergie Estrie.	MRC du VSF	2019	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2023.
8	Offrir un support aux ICI pour la gestion de leurs matières résiduelles.	Depuis 2020, la MRC a adhéré au projet <i>Synergie Estrie</i> afin de favoriser l'économie circulaire entre les entreprises de la région. En 2022, la coordonnatrice de ce projet a accompagné plusieurs ICI sur le territoire. De plus, un projet a été mis en place avec la municipalité de Lawrenceville afin de rencontrer tous les ICI et les producteurs agricoles de cette municipalité, en collaboration avec le maire de cette municipalité.	MRC du VSF	2021	Complétée	Cette mesure se poursuivra en 2023.
9	Rédiger une politique d'acquisition de biens basée sur le principe des 3RV-E et la consommation responsable et la faire adopter par la MRC et ses municipalités.	Les démarches ont débuté pour élaborer un guide d'approvisionnement local et responsable, en collaboration avec l'agente de développement agroalimentaire de la MRC.	MRC du VSF	2021	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2023.
10	Faire des tournées d'information sur la gestion des matières résiduelles selon les 3RV-E auprès des écoles primaires et secondaires ainsi que des camps de jour et des centres pour personnes âgées.	Étant donné le contexte sanitaire, la tournée d'information auprès des écoles primaires et secondaires de la MRC prévue en 2022 a dû être annulée.	MRC du VSF	Annuel	Annulée	Le retour des tournées d'information scolaires est prévu pour 2023.
11	Encourager la tenue d'événements écoresponsables.	La MRC désire développer des outils afin d'encourager les organisateurs d'événements à mettre en place des mesures de gestion des matières résiduelles.	MRC du VSF	2023	Reportée	Cette mesure est reportée en 2023.

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2016-2023 de la MRC du Val-Saint-François

### Année de référence : 2022

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
12	Publier les résultats des quantités de matières récupérées et éliminées sur le territoire de la MRC dans le journal « Facteur Vert ».	Étant donné l'abolition du journal « Facteur Vert », les résultats annuels de chacune des municipalités en lien avec les différentes collectes effectuées sur le territoire en 2022 ont été présentés au conseil des maires de la MRC, remis à chaque municipalité et sont disponibles sur le site web.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
13	Créer un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR avec des représentants des différents milieux.	En 2022, le comité de révision du PGMR a été invité aux consultations publiques.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	En 2023, à la suite de l'entrée en vigueur du PGMR 2023-2030, un nouveau comité de suivi sera créé. Les membres du comité de révision seront contactés afin de vérifier leur intérêt à y participer.
14	Réaliser un bilan annuel du PGMR et le présenter aux élus municipaux.	Le bilan des mesures du PGMR réalisées durant l'année 2022 sera déposé au conseil des maires du mois durant l'année 2023.	MRC du VSF	Annuel	En cours	Le bilan des mesures du PGMR pour chaque municipalité sera également transmis à chacune d'elle.
15	Rédiger le rapport de suivi annuel du PGMR et réviser le PGMR cinq ans après son entrée en vigueur.	Une nouvelle version du projet de PGMR 2023-2030 révisé a été adoptée au conseil d'avril 2022 et soumis à trois (3) consultations publiques en juin 2022. Le projet de PGMR 2023-2030 modifié à la suite des commentaires reçus a été adopté au conseil de novembre 2022 et transmis à RECYC-QUÉBEC pour analyse. Quant au rapport de suivi du PGMR pour l'année 2022, celui-ci a été adopté par le conseil des maires de la MRC le 17 mai 2023 de la MRC et transmis par la suite au MELCCFP.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	Les démarches de révision du PGMR se poursuivront en 2023.
16	Adopter une résolution pour demander au gouvernement d'obliger les ICI-CRD à fournir les données sur les matières résiduelles qu'ils produisent.	Pour avoir un portrait plus complet de la gestion des matières résiduelles sur son territoire, la MRC adoptera une résolution afin de demander au gouvernement d'obliger les ICI à fournir l'information sur les matières qu'ils produisent.	MRC du VSF	2020	Reportée	Cette mesure est reportée en 2023.

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du *PGMR 2016-2023 de la MRC du Val-Saint-François* Année de référence : 2022

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
<b>MESURES VISANT LES MATIÈRES RECYCLABLES</b>						
17	Appuyer les campagnes de sensibilisation mises en place sur notre territoire par Récup-Estrie.	Les articles de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles diffusés par Récup-Estrie sur son compte Facebook sont partagés par la MRC.	MRC du VSF	En continu	En cours	
18	Maintenir et promouvoir le service de prêt de bacs lors de la tenue d'évènements spéciaux.	En 2022, étant donné le contexte sanitaire, ce service n'a pas été utilisé. Ce service sera de nouveau offert en 2023.	MRC du VSF	En continu	En cours	
19	Maintenir le service de collecte porte-à-porte des matières recyclables.	Un nouveau contrat d'une durée de trois (3) ans avec deux fois une année d'option a débuté le 1 <sup>er</sup> janvier 2022.	MRC du VSF	En continu	En cours	
20	Réévaluer le service de collecte sélective offert dans les multilogements afin d'améliorer la desserte et d'accroître la participation.	En 2022, plusieurs conteneurs de 4 verges cubes ont été installés dans des ICI et des multilogements, notamment à Richmond, Valcourt, Saint-Denis-de-Brompton et Saint-François-Xavier-de-Brompton. La promotion de ce service a été faite auprès des municipalités.	MRC du VSF	En continu	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2023.
21	Implanter la collecte à deux voies (ordures et recyclage) dans les lieux publics et évaluer la possibilité d'implanter la troisième voie (matières organiques).	Neuf (9) îlots de récupération ont été installés le long de la piste cyclable au printemps 2018. Un (1) autre îlot à deux voies a également été ajouté à la cour municipale ainsi qu'un (1) autre dans le bâtiment de la MRC, à proximité de la salle de réunion.	Municipalités MRC du VSF	2018	Complétée	
22	Mettre en place un projet-pilote pour récupérer le polystyrène à l'écocentre régional du Val-Saint-François.	En 2022, la deuxième phase du projet de gestion responsable du polystyrène a été mise en place dans la MRC, ce qui s'est traduit par l'implantation de 16 points de dépôt dans plusieurs municipalités du territoire, en plus de celui à l'écocentre régional.	MRC du VSF	2017	Complétée	
23	Mettre en place un point de dépôt pour récupérer le verre à l'écocentre régional du Val-Saint-François et étudier les opportunités pour améliorer la gestion du verre dans la MRC.	Depuis novembre 2016, un point de dépôt pour le verre a été mis à la disposition des citoyens à l'écocentre régional de la MRC. En juillet 2019, cinq (5) autres points de dépôt ont été installés dans les municipalités de Racine, Richmond, Stoke, Valcourt et Windsor et le point de dépôt de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton a été cédé à la MRC. Au total, 316 tonnes de verre ont été récupérées en 2022.	MRC du VSF	2021	En cours	En 2023, un suivi sera fait afin de suivre l'évolution du règlement visant la modernisation de la consigne et de la collecte sélective et son impact sur la collecte actuelle du verre.

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2016-2023 de la MRC du Val-Saint-François Année de référence : 2022

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
<b>MESURES VISANT LES MATIÈRES ORGANIQUES</b>						
24	Sensibiliser les citoyens sur la pratique de l'herbicyclage et de l'entretien écologique des pelouses via un article dans le journal « Facteur Vert » chaque printemps.	Le Facteur Vert a été aboli en 2020. La sensibilisation s'est plutôt faite via des fiches d'information distribuées aux municipalités et des publications sur les médias sociaux.	MRC du VSF	Annuel	En cours	
25	Offrir, dans toutes les municipalités de la MRC, un service de collecte porte-à-porte de matières organiques pour les secteurs résidentiels et les ICI assimilables au service municipal.	En 2021, quatorze (14) municipalités de la MRC participaient à la collecte des matières organiques. Au total, 2 884 Tm de matières organiques ont été récupérées.	Municipalités MRC du VSF	En continu	En cours	
26	Pour les municipalités n'ayant pas implanté la collecte des matières organiques, implanter un programme obligatoire de compostage domestique avec inventaire sur le territoire et suivi des résultats.	Les municipalités de Kingsbury, Maricourt, Melbourne Canton et Ulverton ont opté pour un programme obligatoire de compostage domestique.	Municipalités	2021	En cours	En 2023, ces municipalités seront rencontrées afin de s'assurer qu'elles respectent les exigences en lien avec le programme de redevances à l'enfouissement.
27	Évaluer la pertinence de mettre en place une collecte spéciale de matières organiques auprès des gros générateurs.	En novembre 2020, la MRC a débuté un projet de collectes hivernales des matières organiques auprès des ICI du Val-Saint-François. Un circuit particulier a été implanté pour desservir les gros générateurs de façon hebdomadaire durant les mois d'hiver. Ce projet s'est poursuivi durant l'année 2022.	MRC du VSF	Annuel	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2023 et la pertinence de maintenir ce projet sera évaluée durant cette même année.
28	Poursuivre les collectes spéciales de feuilles d'automne et d'arbres de Noël.	En janvier 2022, lors des collectes d'arbres de Noël, 399 arbres ont été récupérés sur le territoire de la MRC. Quant aux collectes de feuilles d'automne, elles ont permis de ramasser près de 10 823 sacs de feuilles.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
29	Développer un outil d'information sur les collectes spéciales d'arbres de Noël à remettre aux citoyens qui achètent un arbre de Noël par les sites de vente.	La MRC désire informer les citoyens qui achètent un arbre de Noël de la manière de le récupérer, en développant un outil d'information qui sera distribué par les sites de vente participants.	MRC du VSF	2022	Reportée	Cette mesure est reportée en 2023.
30	Évaluer les scénarios applicables de valorisation des boues issues des stations d'épuration et implanter les solutions retenues.	Dans le but de valoriser les boues issues des stations d'épuration municipales, la MRC désire évaluer les scénarios applicables.	MRC du VSF	2022	Reportée	Cette mesure est reportée en 2023.

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2016-2023 de la MRC du Val-Saint-François

### Année de référence : 2022

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
31	Mettre en place un programme municipal de vidange des fosses septiques dans les municipalités où il n'y en a pas avec obligation de valoriser les boues.	En 2022, dix (10) municipalités géraient un programme de vidange des fosses septiques ou exigeaient une preuve de vidange à leurs citoyens.	Municipalités	2021	Reportée	L'étude d'opportunité sur la mise en commun de la gestion des boues de fosses septiques réalisée en 2021 mais n'a permis d'obtenir aucun consensus sur la mise en place d'un programme géré par la MRC. Cette compétence demeure donc de responsabilité municipale.
32	Transmettre annuellement à la MRC l'information sur la gestion des boues municipales.	Dans le cadre de la révision du PGMR, l'information relative à la gestion des boues municipales a été transmise à la MRC	Municipalités	Annuel	Complétée	En 2023, un nouveau questionnaire sera élaboré et remis aux municipalités pour faciliter la transmission de l'information sur la gestion des boues municipales.
33	Évaluer la possibilité d'implanter une installation de traitement des matières organiques lorsque les quantités récupérées seront suffisantes.	En fonction des coûts et de la quantité de matières organiques à traiter, la MRC évaluera la pertinence d'implanter une installation de traitement sur son territoire.	MRC du VSF	2022	Reportée	Cette mesure est reportée en 2023.
<b>MESURES VISANT LES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)</b>						
34	Élaborer un outil de sensibilisation sur une saine gestion des résidus de CRD à remettre lors de l'émission d'un permis de construction.	Un outil sera confectionné pour informer les citoyens sur les endroits où ils peuvent se départir de leurs résidus de CRD pour que ceux-ci soient valorisés.	Municipalités MRC du VSF	2022	Reportée	Cette mesure est reportée en 2023.
35	Évaluer la possibilité d'obliger la valorisation des résidus de CRD dans les règlements municipaux.	Une analyse sera faite pour déterminer la pertinence d'obliger la valorisation des résidus de CRD.	Municipalités MRC du VSF	2022	Reportée	Cette mesure est reportée en 2023.
36	Maintenir les services de l'écocentre régional et de l'écocentre occasionnel de Valcourt.	L'écocentre régional a été ouvert du 27 avril 2022 au 26 novembre 2022 de même qu'à trois (3) occasions durant l'hiver 2022. Quant à l'écocentre occasionnel de la zone de Valcourt, il s'est tenu à onze (11) reprises durant la saison 2022.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	

# Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du *PGMR 2016-2023 de la MRC du Val-Saint-François*

## Année de référence : 2022

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
37	Collaborer à la tenue d'écocentre d'un jour mis en place par les municipalités.	La MRC a collaboré aux deux écocentres d'un jour organisés par la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, qui se sont tenu les 14 mai et 17 septembre 2022.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
38	Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de briques et d'asphalte dans les contrats municipaux.	La MRC rédigera un modèle de clause qui sera proposé aux municipalités afin que les résidus de béton, de briques et d'asphalte soient valorisés dans les contrats municipaux.	Municipalités MRC du VSF	2022	Reportée	Cette mesure est reportée en 2023.
<b>MESURES VISANT LES ENCOMBRANTS</b>						
39	Adopter une réglementation pour limiter le nombre de collectes d'encombrants à un maximum de trois collectes par année.	Afin d'encourager les citoyens à valoriser leurs encombrants, le nombre de collectes d'encombrants sera limitée à trois par année. En 2021, toutes les municipalités ont adopté un règlement limitant le nombre de collectes d'encombrants à une (1), deux (2) ou trois (3) par année.	Municipalités	2021	Complétée	
40	Évaluer les scénarios afin que les encombrants ramassés lors des collectes municipales soient valorisés et mettre en place la solution retenue.	En 2022, la MRC et la municipalité de Saint-Claude ont élaboré un projet-pilote pour faire en sorte de réduire le nombre de collectes de gros rebuts dans cette municipalité et de permettre aux citoyens d'apporter leurs encombrants sans frais à l'écocentre. Ce projet-pilote sera testé en 2023.	Municipalités MRC du VSF	2022	En cours	Cette mesure est reportée en 2022.
<b>MESURES VISANT DES MATIÈRES SPÉCIFIQUES</b>						
41	Adopter une résolution afin de suggérer au gouvernement, des produits à intégrer prioritairement dans la liste des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs.	Le 20 avril 2016, la MRC a adopté une résolution afin de demander au ministre du MELCC de soumettre les plastiques agricoles ainsi que les matelas et meubles rembourrés à la responsabilité élargie des producteurs.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	Étant donné l'ajout de plusieurs produits visés par la REP dans les dernières années, l'adoption de résolution visant l'intégration de nouveaux produits a été abandonnée.
42	Développer le réseau de points de dépôt entre autres pour les TIC, les RDD et les textiles.	Afin d'offrir une plus grande accessibilité aux citoyens, la MRC désire, en collaboration avec les municipalités, développer de nouveaux points de dépôt entre autres pour les TIC, les RDD et les textiles.	Municipalités MRC du VSF	2022	Reportée	Cette mesure est reportée en 2023.

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2016-2023 de la MRC du Val-Saint-François Année de référence : 2022

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
43	Poursuivre le « Programme pour l'achat de couches lavables ».	Durant l'année 2022, 22 familles ont bénéficié d'une aide financière pour l'achat de couches lavables. Afin d'inciter l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables, la MRC a maintenu son programme, lequel a permis l'octroi d'une aide financière à 42 participants du territoire.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
44	Maintenir les collectes annuelles de résidus domestiques dangereux.	En 2022, les trois (3) collectes de résidus domestiques dangereux ont eu lieu les 14 et 21 mai dans les zones de Windsor et Richmond, ainsi que le 17 septembre dans la zone de Valcourt, avec la participation des différents partenaires et bénévoles.	MRC du VSF	Annuel	Complétée	
45	Évaluer la possibilité de mettre en place une collecte de plastiques agricoles auprès des agriculteurs de la MRC.	En 2022, la collecte des plastiques agricoles était effectuée dans douze (12) municipalités de la MRC. À ces municipalités s'ajoute celle d'Ulverton, qui a mis en place sa propre collecte municipale. Au total, ce sont 155 tonnes de plastique qui ont été récupérées en 2022.	MRC du VSF	Annuel	En cours	En 2022, quelques ICI qui généraient de grandes quantités de plastiques souples ont été intégrées à la collecte des plastiques agricoles.
46	Vérifier la possibilité que l'écocentre régional devienne partenaire de l'organisme AgriRécup pour la récupération des contenants vides de pesticides et de fertilisants provenant du secteur agricole.	La MRC aimerait, par le biais de son écocentre régional, devenir partenaire avec l'organisme <i>AgriRécup</i> afin de permettre aux agriculteurs d'y apporter leurs contenants vides de pesticides et de fertilisants.	MRC du VSF	2023	En cours	Des démarches en ce sens ont été entreprises avec AGRIRÉCUP en 2023.
47	Adopter une réglementation municipale pour interdire de mettre les matières suivantes dans le bac à déchets : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matières recyclables acceptées dans la collecte sélective;</li> <li>• Matières organiques;</li> <li>• Bois.</li> </ul>	Afin de se conformer à l'obligation gouvernementale visant à interdire les matières recyclables, les matières organiques et le bois, un modèle de règlement sera proposé aux municipalités.	Municipalités Municipalités Municipalités	2022 2022 2022	Reportée Reportée Reportée	Cette mesure sera reportée en 2023.
48	Adopter des mesures d'acquisition de connaissances sur les quantités de résidus d'activités municipales.	Un questionnaire sera envoyé aux municipalités pour connaître les quantités de résidus de balayage, abrasifs et autres produits du même type qu'ils produisent chaque année.	MRC du VSF	2020	Annulée	Étant donné la complexité d'avoir accès à ces informations, cette mesure a été abandonnée.



## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du *PGMR 2016-2023 de la MRC du Val-Saint-François* Année de référence : 2022

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
<b>MESURES VISANT LES DÉCHETS</b>						
49	Effectuer une caractérisation des matières envoyées à l'élimination afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement.	Une fois l'ensemble des mesures mises en place, l'analyse de la composition de déchets permettra de déterminer les matières problématiques et d'orienter les prochaines actions.	MRC du VSF	2021	Annulée	Étant donné les coûts d'une telle mesure et le peu de représentativité des résultats escomptés, cette mesure a été abandonnée.
50	Adopter une réglementation pour limiter la quantité de déchets ramassés lors des collectes d'ordures à un bac roulant (360 litres).	Afin d'inciter les citoyens à utiliser les différents services de récupération à leur disposition, la collecte des déchets sera limitée à un bac roulant par collecte. En 2022, les municipalités de Bonsecours, Saint-François-Xavier-de-Brompton, Stoke et Val-Joli avaient une telle réglementation en vigueur et d'autres municipalités envisagent de le faire.	Municipalités	2022	En cours	Cette mesure se poursuivra en 2023.
51	Maintenir la collecte municipale des déchets actuellement offerte sur le territoire de la MRC.	La collecte municipale des déchets dessert tous les secteurs résidentiels de la MRC.	Municipalités	En continu	En cours	
52	Évaluer la pertinence de réduire la fréquence des collectes municipales de déchets.	En 2022, les dix-huit (18) municipalités avaient une fréquence de collectes des déchets dans leur municipalité de 26 collectes par année ou moins.	MRC du VSF	2022	Complétée	
53	Évaluer la possibilité d'octroyer un seul contrat pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets sur l'ensemble du territoire.	Cette mesure a été évaluée en 2019 mais aucun consensus n'a été établi.	MRC du VSF	2021	Complétée	
54	Effectuer le suivi et la surveillance de la fermeture des lieux d'enfouissement sanitaire et technique de la MRC	La SGMR assure le suivi et la surveillance des lieux d'enfouissement sanitaire et technique de façon rigoureuse.	SGMR	En continu	En cours	
55	Adopter un règlement afin de limiter à 10 000 t/an l'élimination, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC.	Le 21 décembre 2016, la MRC a adopté le règlement 2016-06 limitant la mise en décharge ou l'incinération, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, pour toute période courue du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre d'une année donnée, à une quantité maximale de 10 000 t/an de matières résiduelles.	MRC du VSF	2016	Complétée	

# Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du *PGMR 2016-2023 de la MRC du Val-Saint-François*

## *Année de référence : 2022*

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
<b>MESURES HORS PGMR</b>						
	Adopter un règlement bannissant les sacs de plastique à usage unique dans tous les commerces de la MRC.	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2020, il est interdit d'offrir, vendre, distribuer ou mettre à la disposition des consommateurs tout sac d'emplettes constitué de plastique ou tout sac d'emplettes compostable.	Municipalités MRC du VSF	2020	Complétée	En 2022, en raison du contexte sanitaire, le suivi de l'application de ce règlement n'a pas été effectué de façon très rigoureuse. Une relance sera faite auprès des commerçants en 2023.